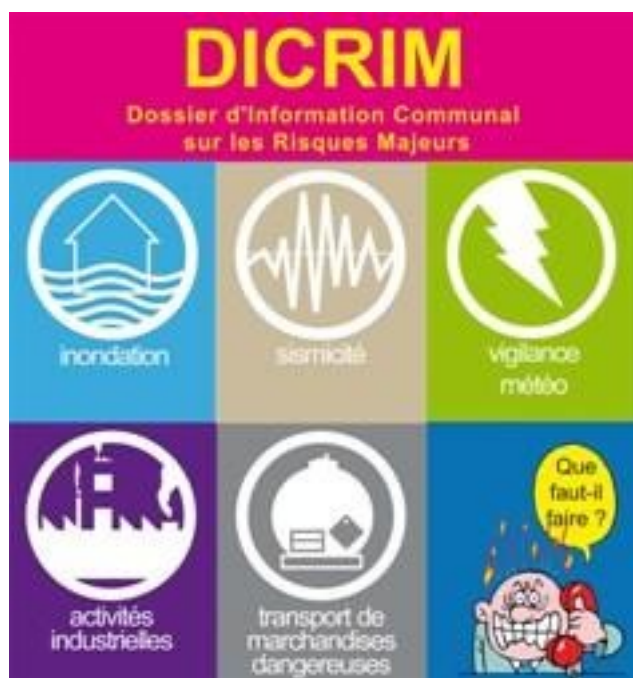


Les risques majeurs



La mairie publie régulièrement le Document d'information communal sur les risques majeurs (Dicrim). Destiné aux Pinsaguéolois, ce document délivre des informations générales, des actions de prévention, ainsi que les réflexes à adopter par chacun, pour prévenir les risques majeurs (naturels ou technologiques) auxquels notre commune est confrontée.

Un risque, qu'il soit d'origine naturelle ou technologique, est dit « majeur » lorsque ses conséquences peuvent mettre en jeu la sécurité des personnes, mais aussi créer des dommages matériels ou environnementaux importants.

En cas d'alerte : risque d'inondation, rupture de barrage, tempête, activités industrielles, transport de matières dangereuses...

- * N'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer.
- * Ne téléphonez pas afin de libérer les lignes pour les secours.
- * Écoutez la radio (France Inter 87.9 FM et 88.1 FM, Sud Radio 101.4 FM, France Info 105.5 FM) et respectez les consignes des autorités.
- * N'évacuez le domicile que sur ordre des autorités.
- * Lorsque votre famille est en sûreté, pensez à aider vos voisins, les personnes isolées ou handicapées.

- * Portez les premiers secours aux personnes blessées sans vous mettre en danger.
- * Pensez à protéger votre vie avant vos biens.

[📄](#) **Le Guide des Risques, téléchargeable ici**, a été distribué dans chaque foyer et est également consultable en mairie.